



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2025**

En exercice :	17
Absents :	03
Présents :	14
Pouvoirs :	01
Votants :	15
Date de convocation :	01/03/2025
Date de publication :	12/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Luc VERDURE, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Thomas BREBION ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC

Absent excusé : Didier RAYNAL

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Jenny MOJRANO

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 24 Janvier 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
07/03/2025	DE_007_2025	Compte Financier Unique 2024	Oui
07/03/2025	DE_008_2025	Affectation des résultats	Oui
07/03/2025	DE_009_2025	Attribution des subventions	Oui
07/03/2025	DE_010_2025	Vote du Budget 2025	Oui
07/03/2025	DE_011_2025	Taux d'imposition des taxes locales directes 2025	Oui
07/03/2025	DE_012_2025	Intégration dans l'actif de l'ancienne mairie de Port-Villez	Oui
07/03/2025	DE_013_2025	Adhésion CCPIF à VALOSEINE	Oui
07/03/2025	DE_014_2025	Demande de subvention REGION : Rénovation Bâtiments Communaux	Oui

Questions diverses

- 1- Notre fête communale du mois de juin est annulée et remplacée par le 13 juillet organisé par les associations. Un feu d'artifice clôturera cet événement qui sera financé par la mairie
- 2- Nous devrions recevoir la convention « Participation citoyenne » contre signée par le préfet des Yvelines sous quelques jours. Les différents référents seront convoqués au courant du mois d'avril.
- 3- Nous prolongerons la commémoration du 8 mai 2025, date de signature de l'armistice de 1945 et du 80^{ème} anniversaire de la libération, par une exposition dans notre salle des fêtes sur les événements historiques de la seconde guerre mondiale dans notre commune.
- 4- La promesse de vente pour notre ancienne mairie de Port-Villez est retardée. Elle est en attente du rapport de Véolia sur l'assainissement des eaux usées non collectif
- 5- Nous devons redéposer le permis de construire du nouveau complexe qui a été refusé par la commission de sécurité. La salle des fêtes fera partie du même ERP que notre complexe. La garderie et le débarras seront indépendant. Nous présenterons lors d'une prochaine commission de sécurité les modifications apportées sur la prévention incendie de cet ensemble pour obtenir un accord favorable.
- 6- Suite à la dangerosité de notre RD915 et du dernier accident, une administrée demande s'il n'est pas possible de mettre la portion de route Jeufosse - Port-Villez en ligne blanche continue, comme pour la « côte blanche ». Le maire lui répond que le dernier accident sur la RD915 est dû au franchissement de la ligne blanche continue et que nous constatons régulièrement des franchissements de la ligne blanche sur la RD113 dans la « côte blanche ».
- 7- La mairie souhaite se porter acquéreur d'une parcelle proposée par les domaines, située sur le chemin de halage, entre le passage à niveau de Port-Villez et le Grand Val, d'une surface de 444 m² et proposé pour un montant de 710.00 €. A réception des documents, une proposition de délibération sera soumise au conseil municipal.
- 8- Luc Vigneron pose la question pour le nettoyage du chemin de halage. Le maire lui répond que cela a été fait par la CCPIF.
- 9- Jenny Mojrano souhaite savoir si on connaît une date d'implantation des radars tourelles. Le maire dit n'avoir pas de date définitive mais que, d'après le préfet, cela ne devrait plus tarder.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h25.

Le Maire, Jean-Luc MAILLOC

